



DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE (DGTCP)

LA REFORME DU TRESOR

POUR RENFORCER LA TRANSPARENCE ET LA BONNE
GOUVERNANCE FINANCIERE

PLAN DE LA PRESENTATION

- MISE EN CONTEXTE
- OBJECTIFS DE LA REFORME
- DIMENSIONS DE LA REFORME
 - Création du Compte Unique du Trésor
 - Renforcement de la gestion de la trésorerie et de la dette
 - Renforcement de la comptabilité publique (Postes Comptables)
- LES AVANCÉES
- PERSPECTIVES



CONTEXTE

- Multitude de comptes courants avec des fonds non contrôlés par le Trésor
 - Dissémination des fonds dans des comptes courants
 - Connaissance incomplète de l'ensemble des ressources disponibles
 - Problèmes de financement monétaire et d'endettement

CONTEXTE (SUITE)

- Prise en Charge incomplète des recettes publiques
- Certaines faiblesses constatées dont le caractère libératoire du règlement confié au service de l'ordonnateur,
- Capacité de contrôle du Trésor limitée,
- Comptabilisation non exhaustive des opérations financières de l'Etat

OBJECTIFS DE LA REFORME

- Etablir une structure unifiée des comptes bancaires des Administrations Publiques;
- Avoir une information complète et en temps utile sur les disponibilités de l'État;
- Instaurer les mécanismes, pratiques et méthodes permettant d'améliorer la gestion de la trésorerie;

OBJECTIFS DE LA REFORME (SUITE)

- Fluidifier le circuit de la dépense
- Permettre la prise en charge de l'ensemble des opérations financières de l'Etat
- Accroître la transparence et l'efficacité dans la gestion des Finances Publiques



LES DIMENSIONS DE LA REFORME

– trois (3) dimensions :

ü Création du Compte Unique du Trésor

ü Renforcement de la Comptabilité Publique : création et Installation des postes comptables

ü Renforcement de la Gestion de Trésorerie et de la Dette



LES AVANCÉES

- La « Fonction Contrôle » est renforcée (*les postes comptables sont installés*) ;
- La mise en place du CUT est en phase finale ;
- Le Trésor a une meilleure visibilité sur les fonds publics ;

LES AVANCÉES (SUITE)

- Une plus grande capacité de production de rapports financiers ;
- Accès en ligne à l'information bancaire ;
- Réduction des délais de paiement notamment par l'utilisation du mode de Paiement par Virement Bancaire (PVB);
- Un projet de Loi sur la dette publique est élaboré.

PERSPECTIVES

- Mettre en place le réseau des régisseurs ;
- Elaborer une strategie d'endettement;
- Installer des postes comptables départementaux;
- Etendre le champ du Compte Unique du Trésor aux Collectivités Territoriales;
- Intégrer les fonds des Bailleurs au Compte Unique.



PERSPECTIVES (SUITE)

- Etablir la comptabilité patrimoniale de l'Etat;
- Développer le marché secondaire.
- Installer des postes comptables des Collectivités Territoriales;
- Faire jouer à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) son rôle de caissier;

